

Entretien avec Christophe Béchu , Président du Conseil Général, le Jeudi 18 octobre 2012

« Les limites des établissements traditionnels sont atteintes. Il faut inventer autre chose. »

Arguments :

- Très forte demande des éducateurs référents de l'ASE du Maine et Loire pour des admissions en LDV.
- Ces demandes sont quasi systématiquement déboutées par les quatre LDV du Maine et Loire. Ils ne représentent seulement que 24 places au total.
- Chaque année, les services se retournent vers les autres départements : en 2012 environs 50 enfants sont placés en MECS et 40 enfants le sont en LDV à l'extérieur de notre département.
- Il y a donc deux fois plus d'enfants placés en LDV hors Maine et Loire. Celui-ci, utilise l'accueil générique de ces structures et n'en créait pas de nouvelles chez lui.
- En pourcentage : cette année, 11,2 % des enfants en établissement le sont à l'extérieur du département ! 22 % de ces enfants le sont en LDV à comparer avec le chiffre de 1,2 % des enfants placés seulement dans nos quatre LDV du Maine et Loire.
- La forte demande vient du constat de la qualité d'accueil qui a fait ses preuves depuis 30 ans du « vivre avec » et du « prendre soin », tant pour les enfants accueillis que pour les professionnels qui les accompagnent au quotidien.
- La rentabilisation de ce choix budgétaire est faite : Prix de journée moyen en LDV 150 euros ; en MECS proche de 200 euros et pour certains établissements spécialisés (ex. : L'Eclaircie) 350 euros pour remplir les mêmes missions que se sont donnés deux LDV Les Alizés et Le Logis ! Rapporté sur une année, l'accueil dans 15 futurs LDV - à créer - de seulement 10 % des 720 enfants placés en MECS, permettrait **une économie de 3,6 Million d'euros (soit 9 %)** chaque année sur le budget réservé à l'accueil en MECS. (Cf. : le coût moyen en 2012 d'une place en MECS est de 56 000 euros, pour 50 600 euros en LDV).

Comment développer les Lieux de vie en Maine et Loire ?

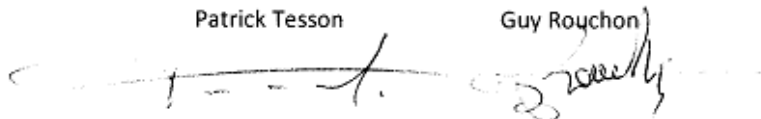
- Se fixer un objectif à cinq ans. Hypothèse de travail : 10 % des enfants du Maine et Loire placés habituellement en MECS le seront maintenant en LDV.
- Débloquer un budget annuel « recherche et développement » équivalent à l'accueil de trois jeunes à temps plein en LDV soit : 152 000 euros.
- Installer une cellule de développement au sein des services de la direction Enfance-Famille, composée d'un chargé de mission, de consultants experts, d'un représentant de la FRLV Pays de Loire et de Monsieur Dany Thomas, responsable de l'accueil territorialisé.

Qui aura pour mission en cinq ans :

- Elaborer un cahier des charges commun aux Lieu de Vie du Maine et Loire.
- Communiquer sur la recherche de candidats potentiels comme permanents responsables :
 - A l'échelle nationale
 - Faire des appels d'offres en concertation avec l'ARS
- Intervenir dans les écoles d'éducateurs spécialisés et les institutions.
- Superviser les candidats à la création d'un Lieu de vie.
- Concrètement mettre en place une quinzaine de LDV sur notre département.

Patrick Tesson

Guy Roychon



Monsieur le Président,

Je suis en colère !

Votre exposé du 22 octobre sur les orientations politiques et stratégiques relatives à la protection de l'enfance, en cours et à venir, m'a semblé parfaitement clair, lucide, et concret. J'ai été heureux de constater à quel point vous teniez compte des réalités difficiles du terrain et de vous entendre dire que l'une des réponses à ce constat était, je vous cite : « *Il y a trop peu de lieux de vie. Il faut ouvrir des places en lieux de vie plutôt qu'en MECS.* »

Je m'attendais à ce que les objectifs et la feuille de route pour 2013 s'appuient sur ces orientations pour les décliner notamment en projet de nouveaux lieux de vie.

Après votre départ, les membres de l'équipe de direction de vos services de l'ASE ont successivement pris la parole durant 1 heure 30 : de longs exposés soporifiques dans lesquels il était bien difficile de percevoir ce qu'il y avait de nouveau ou de concret pour la feuille de route de l'année à venir ; à aucun moment il n'a été fait allusion au développement des lieux de vie !

À l'issue de ces exposés, vers 18 h 15, je me suis étonné : « Comment se fait-il qu'à aucun moment dans votre développement et dans le diaporama, vous n'ayez pris en compte les propositions du Président, sur la nécessité de développer des lieux de vie dans notre département en 2013 ? » Gêne générale autour de la table et dans la salle. Réponse courte et étonnante de Madame Bénédicte Laumonier : « On ne peut pas le faire. Nous n'avons pas de marge de manœuvre » (*sic*).

Sans doute les conclusions de notre entretien du 18 octobre n'étaient-elles pas encore parvenues à la Direction de vos services ASE. Je suis malgré tout atterré. Ils avaient comme moi entendu votre exposé !

Que faire à ce stade d'incompréhension, d'ignorance et de mépris ? Faut-il, Monsieur le Président, encore et encore argumenter ou attendre sans désespérer des changements radicaux dans l'équipe dirigeante ?

Ce n'est pas seulement l'éducateur spécialisé bientôt en retraite qui vous interpelle, mais aussi le citoyen contribuable. Si je n'avais pas pris de longue date mes dispositions pour consolider la pérennité du lieu de vie « Les Alizés » avec une équipe d'éducateurs jeunes et engagés, l'établissement aurait dû fermer ses portes au moment de mon départ en mars 2013. Nos sept jeunes, tous atteints d'une maladie psychique, auraient dû être placés à la MECS de « L'Éclaircie » de l'ADAPEI, ce qui aurait coûté très exactement un demi-million d'euros supplémentaires par an au budget du département !

Est-il nécessaire de rappeler que :

- Rapatrier dans notre département et dans des lieux de vie un grand nombre de placements actuellement extérieurs devrait faire une économie substantielle.
- La loi 2002 et le statut des lieux de vie permettent la création de petites unités de vie pour l'accueil de mères avec leur bébé.
- La création de lieux de vie « séjour de rupture » est l'une des réponses solides apportées actuellement dans bien des départements, pour l'accompagnement de jeunes plus difficiles, à la limite du placement en CER.
- Enfin, le lieu de vie est l'une des meilleures solutions pour l'accueil d'enfants psychotiques ou très perturbés psychiquement, car ils ont besoin cliniquement d'être encadrés dans la permanence

de l'affection contenante d'adultes stables engagés dans leur métier d'éducateur. Dans notre propre département, « Les Alizés » et « Le Logis » en sont la démonstration vivante.

Je ne peux croire qu'à défaut d'être convaincu par ces arguments factuels auxquels vous vous êtes rallié, et qu'en dépit de l'appui d'un grand nombre de professionnels de la santé et du social dans le Maine-et-Loire, la direction de l'ASE ne prenne pas au moins en compte l'important différentiel de coût en euros entre les deux formules (lieux de vie et MECS), comme le ferait un bon gestionnaire.

Pardonnez mes mots un peu durs qui sont l'expression d'une juste colère ; celle-ci est à la mesure de l'énergie que j'ai dépensée depuis douze ans avec succès, au service de la relation éducative en milieu institutionnel, un succès qui semble impossible à reproduire et à multiplier pour d'obscures raisons de « marge de manœuvre » !

Merci à vous d'avoir pris le temps de m'écouter et de me lire.

Avec encore l'espoir d'être entendu, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Tesson', with a long horizontal stroke extending to the right.

Patrick Tesson
Éducateur spécialisé

Réf. à rappeler : J-L B/SF
 Affaire suivie par : J-L BORDENAVE
 Téléphone : 02 41 81 46 44
 Télécopie : 02 41 81 49 59

Monsieur Patrick TESSON
 Responsable de l'Association les Alizés
 1 avenue Jeanne d'Arc
 49570 MONTJEAN-SUR-LOIRE

Angers, le 14 DEC. 2012

LE PRÉSIDENT

Cher Monsieur,

Votre courrier par lequel vous me faites part de vos interrogations et votre incompréhension quant au contenu de l'intervention des services du Conseil général le 22 octobre dernier a retenu toute mon attention.

Le caractère qui vous est apparu fastidieux de celle-ci et le décalage avec le contenu de ma propre intervention vous ont ainsi conduit à m'interpeller et appellent effectivement une réponse.

Je voudrais tout d'abord vous rappeler le contexte de cette intervention.

Il s'agissait tout d'abord d'exposer l'état des travaux en cours qui impactent l'organisation interne des services du Département dans le domaine de la protection de l'enfance, préalable indispensable avant toute sollicitation de nos partenaires associatifs.

Je conçois que cet exercice qui ne vous concerne pas directement, mais néanmoins fondamental pour améliorer l'efficacité de nos services dans un contexte budgétaire extrêmement délicat, ait pu vous sembler trop long.

S'agissant ensuite du travail partenarial qui débute dès le début de l'année 2013, et qui concerne notamment la diversification de l'offre d'accueil, vous n'avez pas retrouvé dans l'exposé l'objectif de création de lieux de vie, et vous avez d'ailleurs interrogé les services en réunion sur ce point.

Il ne s'agit absolument pas de remettre en cause cet objectif de création en Maine-et-Loire. J'ai d'ailleurs indiqué aux services que je n'autorisais plus désormais de placement d'enfants hors du département.

Toutefois, et c'est sans doute la raison de votre incompréhension, cette diversification de l'offre d'accueil, et donc la création de places en lieux de vie, passe par un redéploiement de moyens au regard de l'importance rapportée à la moyenne nationale des crédits affectés par le Conseil général de Maine-et-Loire en matière de protection de l'enfance.

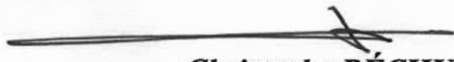
Ainsi, ce n'est qu'une fois que nous aurons allégé la part de places en MECS (et la relecture de la totalité des situations individuelles des enfants confiés que nous venons de débiter y contribue bien évidemment) par rapport au volume global de l'offre d'accueil ainsi que la diminution du recours aux placements extérieurs que nous pourrions très pratiquement redéployer des crédits pour la création de lieux de vie.

D'où le quiproquo intervenu le 22 octobre où n'ont été abordés que les projets qui seront conduits en début d'année.

Je veux enfin vous assurer que je veille tout particulièrement, avec les Vice-présidents, à la mise en œuvre des actions décidées ainsi qu'à la réalité du partenariat avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'enfance.

Espérant avoir ainsi répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous


Christophe BÉCHU
Sénateur de Maine-et-Loire